



AUTO-ECOLE TIMBAUD
49, rue Pierre TIMBAUD
92230 GENNEVILLIERS
Tél. : 01.47.98.36.71
E-mail : actimbaud@yahoo.fr
www.autoecoletimbaud.com



PROCEDE D'EVALUTATION DE DEPART A LA CONDUITE

L'évaluation de départ a lieu avant la signature du contrat, elle permet de définir un nombre d'heure de conduite nécessaires pour la validation des quatre compétences requise pour l'apprentissage à la conduite, sa durée est 45 minutes.

Elle est personnalisée en fonction de l'élève et de ses capacités, elle permet de définir les heures utiles à un passage d'examen.

Il est à noter qu'une formation comprend vingt heures obligatoires pour toutes personnes prétendant à un examen du permis de conduire.

Elle se détermine par plusieurs critères qui sont :

- L'expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité (motivation)
- Habiletés à la conduite
- Compréhension et mémorisation
- Perception environnement
- Emotivité

L'intérêt est de connaître les points positifs et négatifs, avec une fiche d'évaluation de départ, qui devra être présenté en début de la séance, et dont un exemplaire sera délivré obligatoirement à l'élève, de manière à ce qu'il puisse choisir de commencer son apprentissage dans l'établissement concernée.

La concertation et l'accord entre l'enseignant et l'élève pour les nombres d'heures à effectuer est proposée, et à l'issue de cette évaluation qui doit se formaliser par les signatures des deux parties.

L'établissement de conduite et l'enseignant devront tous mettre en œuvre par les moyens pédagogiques adaptés et nécessaires à satisfaire l'élève, en fonction de ce qui à été conclu ; « un volume d'heure pour la validation des ensembles de compétences ».

L'inscription à l'organisme de formation ne pourra se faire qu'à l'issue de cet accord.